

Malgré la mise en sommeil des activités du club durant le covid, le Président se félicite de la fidélité des adhérents et du nombre conséquent de nouveaux venus, grâce au site de l'APA mais aussi au bouche-à-oreille (85 adhérents dont 68 à la FNPP) ; il annonce alors que la cotisation pour l'année prochaine passerait de 40 à 20€, la cotisation Fédération restant à 17€.
Rapport adopté à l'unanimité par l'Assemblée.

RAPPORT d'ACTIVITES : voir ci-joint- Rapport adopté à l'unanimité par l'Assemblée

RAPPORT FINANCIER : voir ci-joint- Rapport validé par la Commissaire aux Comptes Mireille Rigaud et adopté à l'unanimité par l'Assemblée.

RENOUVELLEMENT du Conseil d'Administration

Postes libérés : D. Peyrache, Barbara Haignere, J-M Lacoste, B.Delmas, M.Mériaud.

1/3 renouvelable comme chaque année : JJ Artaud, M.Rigaud, O.Martin A.Nouveau, P.Malahar, P.Fauveau. Tous représentent leur candidature et sont réélus à l'unanimité.

A-Marie Soulat présente sa candidature : élue à l'unanimité.

Rappel des membres du Conseil d'Administration : JJ Vigneron, M Rigaud, A Nouveau, JJ Artaud, P Malahar, G Wihmet, O Martin, Ch Augeray, A Thevenot, JP Loysel, D Vilday, P Fauveau, L Hamon, Cl Dumur, L Chardonnet, D Pastier, AM Soulat.

QUESTIONS DIVERSES

Intervention de Rodolphe MOUCLIER, représentant le port :

Le curage du port contrôlé par la DDTM est programmé et provisionné sur 4 ans ; les rejets sont essentiellement des sédiments portuaires avec très peu de produits toxiques, et sont rejetés loin en mer. Les transferts de sable des pièges à sable servent à reengraisser certaines plages.

Aujourd'hui, la tendance est de favoriser la défense douce de la côte par des enrichissements réguliers en sable plutôt que par des enrochements.

Concernant l'utilisation du port, il demande aux pêcheurs de contrôler leur vitesse dans le port, au sortir et à l'entrée. Pas de démaillage des filets ; veiller à tenir l'aire de carénage propre, veiller à la gestion des déchets au retour de pêche, être vigilant sur la consommation d'eau, prendre garde au parking des remorques ; tous ces conseils appliqués permettent des coûts induits de redevance raisonnables.

J-Jacques Artaud : il est important de participer au Conseil Portuaire qui arrive à son terme, renouvellement le 6 octobre 2021.

Le CLUPP : Comité Local des Usagers Permanents des Installations portuaires : il se compose d'usagers permanents titulaires d'un contrat annuel de location de place supérieur à 6 mois ; c'est à l'usager de faire la démarche pour s'inscrire sur la liste du CLUPP au bureau du port qui tient la liste à jour et à disposition des délégués. Ce sont les membres du CLUPP qui élisent leurs délégués pour 5 ans ; ces derniers siègent au Conseil Portuaire pour représenter les usagers. Le Président JJ Vigneron souhaite des inscriptions au CLUPP et éventuellement des candidatures à élection. Pour toute info, s'adresser au port.

Organisation de l'Open Bar : une réunion d'informations est prévue, contacter Alain Thévenot.

Idem pour le CUVEILLIER.

Pêche au thon : Andrée Nouveau et Alain Thévenot responsables ; une charte sera élaborée.

Jean-Marie Comte propose que le club s'équipe de matériel de pêche au thon pour prêt à ceux qui n'en possèdent pas ; le Président à ce propos remercie les 2 personnes (souhaitant l'anonymat) qui ont offert un harnais.

Fin de l'Assemblée Générale à 11h15.

Invitation du Président au pot de l'amitié.

Le Président
Jean-Jacques Vigneron

Secrétaire
Anne-Marie Soulat